REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix- Travail- Patrie

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

INSPECTION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace- Work- Fatherland

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

INSPECTORATE GENERAL OF EDUCATION

Pistes d'opérationnalisation des instructions à connotations pédagogiques contenues dans l'arrêté conjoint No 078/B1/1464/ MINEDUB/MINESEC du 25 août 2021 fixant le calendrier de l'année scolaire 2021/2022 en République du Cameroun

Suite aux orientations pédagogiques formulées pour l'année scolaire 2021/2022, l'ensemble de la communauté éducative doit noter que :

- 1. L'enseignement et l'apprentissage se feront en mode hybride enseignement/apprentissage en présentiel et enseignement/apprentissage à distance via la radio, la télévision et internet, aussi bien que les supports pédagogiques typographiés pour les élèves des zones défavorisées;
- 2. Le volume horaire d'enseignement/apprentissage pour le système scolaire à plein-temps et celui à mi-temps doit être scrupuleusement respecté ;
- 3. Certaines écoles à plein-temps qui pratiquent exceptionnellement le système à mi-temps devraient respecter strictement l'alternance quotidienne des apprenants lorsqu'il s'agit d'enseignement/apprentissage en face à face ou à distance et, devraient considérer l'évaluation et la remédiation comme faisant partie intégrante des activités d'enseignement et d'apprentissage;
- 4. Toutes les activités périscolaires ont lieu le mercredi après-midi (12h30-15h00) pour le système à plein-temps et le samedi matin (8h00-11h00) pour le système à mi-temps ;
- 5. Chaque trimestre comprend des activités systématiques intégrées visant à permettre un apprentissage indépendant et des expériences de résolution de problèmes pour les apprenants, accompagnées d'une évaluation diagnostique, formative et sommative appropriées ;
- 6. En ce qui concerne l'évaluation, il devrait y avoir une évaluation hebdomadaire dans les matières fondamentales (anglais, français et mathématiques) et une

évaluation mensuelle en français, anglais, deuxième langue officielle, mathématiques, sciences et technologies et en technologies éducatives. Ces évaluations doivent être suivies d'une évaluation de fin de trimestre impliquant toutes les disciplines. A la fin de chaque année, une évaluation annuelle portant sur toutes les disciplines et couvrant tout le programme est organisée pour chaque classe.

- 7. Il y a des contrôles réguliers portant sur la couverture du programme qui mettent l'accent sur les matières fondamentales ;
- 8. La supervision pédagogique doit suivre les prescriptions de L'Inspecteur Coordonnateur des Enseignements aux écoles en passant par les Délégués Départementaux et les Inspecteurs d'Arrondissement de l'Education de Base, chacun avec son personnel pédagogique;
- 9. L'ensemble des travaux manuels des apprenants, réalisés individuellement ou en groupe doit être soigneusement corrigé, mis dans des portfolios et occasionnellement envoyé aux parents pour qu'ils les visent et les retournent aux écoles ;
- 10. Le suivi du progrès des élèves dans le développement des compétences de base devrait être l'affaire de tous grâce à une interaction adéquate entre la maison, l'école et la communauté, et ceci devrait être assuré par l'équipe dirigeante des écoles.

0 1 SEPT 2021

Pr. Laurent Serge ETOUNDI NGOA